Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2012/2176(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2011: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		29/02/2012
		ECR CZARNECKI Ryszard	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE DEUTSCH Tamás	
		PPE SONIK Bogusław	
		S&D KALFIN Ivailo	
		ALDE SKYLAKAKIS Theodoros	
		Verts/ALE STAES Bart	
		EFD ANDREASEN Marta	
		NI EHRENHAUSER Martin	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		10/10/2012
		PPE SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	ŠEMETA Algirdas	

Evénements clés

25/07/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0436	Résumé

13/09/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/03/2013	Vote en commission		
22/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0099/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0133/2013	Résumé
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2012/2176(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/10503

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2012)0436	25/07/2012	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0127/2012 JO C 344 12.11.2012, p. 0001	06/09/2012	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE497.973	29/01/2013	EP	
Document annexé à la procédure		05752/2013	01/02/2013	CSL	Résumé
Avis de la commission	AFET	PE500.613	08/02/2013	EP	
Amendements déposés en commission		PE506.047	27/02/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0099/2013	22/03/2013	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0133/2013	17/04/2013	EP	Résumé

Acte final

Décision 2013/551
JO L 308 16.11.2013, p. 0139 Résumé

Décharge 2011: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour lexercice 2011 étape de la procédure de décharge 2011.

Analyse des comptes des institutions de lUE : Section X Service européen daction extérieure SEAE.

Rappel juridique : les comptes consolidés de lUnion européenne relatifs à lexercice 2011 ont été élaborés sur la base des informations fournies par les autres institutions et organismes conformément à larticle 129, paragraphe 2, du règlement financier applicable au budget général de lUnion européenne. Ces comptes ont été établis conformément au titre VII dudit règlement financier ainsi quaux principes, règles et méthodes comptables exposés dans les notes aux états financiers.

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie des institutions et organes de lUnion européenne. Lobjectif est de fournir des informations sur la manière dont les dépenses ont été effectuées et de permettre à lentité de rendre des comptes quant à lutilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

1) Principes : ce document apporte principalement des éclairages sur la mécanique budgétaire et la manière dont le budget de lUE a été géré et dépensé en 2011. Á cet effet, le document rappelle que lessentiel des dépenses de lUnion (les dépenses dites «opérationnelles») couvrent les diverses rubriques du cadre financier et se présentent sous différentes formes, en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés. Conformément au règlement financier, la Commission exécute le budget général selon les modes de gestion suivants: gestion centralisée directe ou indirecte (via des organismes ou des agences de droit public ou autre), gestion décentralisée (pour les actions réalisées dans les pays tiers), gestion conjointe (avec une organisation internationale) et gestion partagée impliquant la délégation de tâches aux États membres, dans des domaines tels que les dépenses agricoles et les actions structurelles.

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne,) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Parmi les autres éléments liés à lexécution budgétaire présentés dans ce document, on notera des indications relatives :

- aux principes comptables applicables à la gestion des dépenses européennes (continuité des activités ; permanence des méthodes comptables ; comparabilité des informations) ;
- aux méthodes de consolidation des chiffres pour lensemble des grandes entités contrôlées (les états financiers consolidés de lUE englobent lensemble des grandes entités contrôlées institutions/organes/agences de lUE, soit 50 entités contrôlées, 5 coentreprises et 4 entités associées ; par rapport à 2010, le périmètre de consolidation a été augmenté de 7 entités contrôlées - une institution et 6 agences) ;
- à la comptabilisation des actifs financiers de lUE (immobilisations corporelles et incorporelles, autres actifs financiers et investissements divers) ;
- à la manière dont les dépenses publiques européennes sont engagées et payées, y compris préfinancements (avances en espèces destinées à tout bénéficiaire dun organe de lUE) ;
- aux modes de recouvrements après détection des irrégularités ;
- au modus operandi relatif à la reddition des comptes ;
- à la procédure daudit suivie par loctroi de la décharge par le Parlement européen.

Pour rappel, la décharge constitue le volet politique du contrôle externe de lexécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion dun budget donné en clôturant la vie de ce budget. Lors de loctroi de la décharge, le Parlement peut mettre en exergue des observations quil estime importantes, souvent en recommandant à la Commission de prendre des mesures sur les aspects considérés.

Le document apportent également des précisions sur certaines dépenses spécifiques des institutions dont notamment : i) dépenses de pension des anciens membres et fonctionnaires des institutions; ii) dépenses liées au régime commun dassurance-maladie et iii) dépenses immobilières.

Le document se clôture par une série de tableaux et indications techniques chiffrées portant sur : i) le bilan financier ; ii) le compte de résultat économique ; iii) les flux de trésorerie ; iv) des annexes techniques liées aux états financiers.

2) Exécution des crédits de la section X du budget pour lexercice 2011 : le document comporte également une série dannexes chiffrées dont les plus importantes concernent lexécution budgétaire. Concernant les dépenses du SEAE, le tableau sur lexécution financière et budgétaire de cette institution se présente comme suit (informations tirées du «Rapport sur la gestion budgétaire et financière du SEAE»).

Budget 2011 : le budget 2011 du SEAE se présente comme suit :

- budget final du Quartier Général du SEAE (Bruxelles) : 188 millions EUR (y compris 3,85 millions EUR de transferts du budget des délégations) ;
- exécution des paiements au 31.12.2011 pour le QG : 171,95 millions EUR (taux exécution 91%) ;
- budget final du SEAE pour la gestion des délégations dans les pays tiers : 276,1 millions EUR;
- exécution des paiements au 31.12.2011 pour les délégations : 246,8 millions EUR (taux exécution 89%) ;
- budget des délégations issu de la contribution de la Commission européenne (pour couvrir les coûts du staff de la Commission dans les délégations) : 256,9 millions EUR ;
- exécution des paiements au 31.12.2011 pour la contribution de la Commission : 219,6 millions EUR (taux exécution 85%).

Remarque : un montant supplémentaire de 28,3 millions EUR a également été dépensé en 2011 à partir de la rubrique 5 du budget de la Commission (lignes ex-BA).

3) Exécution budgétaire - conclusions : en termes plus généraux et politiques, lexécution budgétaire du SEAE au cours de lexercice 2011 a été principalement marquée par la mise en place technique et administrative du service. Des arrangements transitoires ont été mis en place pour autoriser et mettre en uvre certaines dépenses et structurer les ressources humaines selon un canevas nouveau et complexe.

En tant quinstitution séparée, le SEAE est devenu réellement autonome en 2011 avec un budget propre dont le service est maintenant entièrement responsable.

Décharge 2011: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure

En adoptant le rapport de Ryszard CZARNECKI (ECR, PL), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2011.

Les députés se réjouissent de constater avec la Cour des comptes que les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 pour les dépenses administratives et les autres des institutions de lUnion étaient, dans l'ensemble, exempts d'erreur significative.

Ils constatent toutefois que la Cour des comptes a relevé un certain nombre dincohérences et de dysfonctionnements en lien avec la gestion

de cette institution. Ils soulignent que le SEAE est pleinement responsable de son fonctionnement et demandent des améliorations dans chacun des points mis en lumière par la Cour des comptes. Ils demandent également que dans le cadre de la procédure de décharge 2012, le SEAE informe le Parlement des résultats obtenus.

Parallèlement, les députés constatent qu'en 2011, le budget définitif pour le siège du SEAE s'élevait à 188 millions EUR, avec un taux d'exécution de 91%, et de 276,1 millions EUR pour les délégations, avec un taux d'exécution plus faible d'environ 89%. Ils se déclarent préoccupés par la sous-utilisation et le taux élevé de report de crédits de cette institution et proposent que soient élaborés des indicateurs de performance clés pour contrôler les domaines les plus importants, et ce afin d'améliorer l'exécution du budget au cours des prochaines années.

Les députés évoquent en outre des problèmes dans la gestion des marchés, la politique immobilière, la politique de recrutement et de gestion du personnel et labsentéisme chronique dans les délégations. Dune manière générale, les députés demandent que des améliorations soient apportées à la qualité de la gestion financière et administrative des délégations de l'Union ainsi que dans certains services du siège.

Enfin, les députés demandent la mise en place de synergies avec dautres services de la Commission compétents afin de réaliser des économies déchelle et appellent à la création dune délégation à Panama.

Décharge 2011: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure

Le Parlement européen a adopté par 558 voix pour, 108 voix contre et 5 abstentions, une décision qui vise à octroyer la décharge au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2011.

Dans sa résolution accompagnant la décision de décharge, le Parlement constate avec la Cour des comptes que les paiements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 pour les dépenses administratives et les autres des institutions de lUnion étaient, dans l'ensemble, exempts d'erreur significative.

Il constate toutefois que la Cour des comptes a relevé un certain nombre dincohérences et de dysfonctionnements en lien avec la gestion de cette institution. Il souligne que le SEAE est pleinement responsable de son fonctionnement et demande des améliorations dans chacun des points mis en lumière par la Cour des comptes. Il demande également que dans le cadre de la procédure de décharge 2012, le SEAE linforme des résultats obtenus.

Parallèlement, le Parlement constate qu'en 2011, le budget définitif pour le siège du SEAE s'élevait à 188 millions EUR, avec un taux d'exécution de 91%, et de 276,1 millions EUR pour les délégations, avec un taux d'exécution plus faible d'environ 89%. Il se déclare préoccupé par la sous-utilisation et le taux élevé de report de crédits de cette institution et propose que soient élaborés des indicateurs de performance clés pour contrôler les domaines les plus importants, et ce afin d'améliorer l'exécution du budget au cours des prochaines années.

Le Parlement évoque en outre des problèmes dans la gestion des marchés et la politique immobilière de linstitution.

Politique du personnel : le Parlement insiste tout particulièrement sur la politique de recrutement et de gestion du personnel du SEAE ainsi que sur les problèmes dabsentéisme chronique dans les délégations. Á cet égard, le Parlement demande que soit instaurée une transparence accrue en ce qui concerne les compétences de la structure administrative du SEAE et que les chevauchements de compétences soient réduits.

Le Parlement évoque en particulier :

- la trop faible proportion de personnel issu des nouveaux États membres ;
- le manque déquilibre hommes/femmes et déquilibre géographique au sein de linstitution ;
- le nombre trop élevé de postes d'encadrement par rapport à d'autres institutions.

Il réclame dès lors la mise en place dune politique des ressources humaines qui reflète les priorités politiques de l'Union et les besoins réels sur le terrain.

Il estime en outre que la situation actuelle, qui est inefficace, risque de générer une très fâcheuse réputation pour le SEAE.

Délégations : dune manière générale, le Parlement demande que des améliorations soient apportées à la qualité de la gestion financière et administrative des délégations de l'Union ainsi que dans certains services du siège. Il demande au SEAE de tirer le plus grand profit des économies d'échelle en créant de nouvelles synergies au siège du SEAE et au sein de ses délégations, ainsi que dans le cadre de la coopération avec les États membres et les services diplomatiques nationaux, dans l'esprit d'un authentique corps diplomatique de l'Union. Il souligne la nécessité de s'efforcer, dans la mesure du possible, de parvenir à une colocalisation des services dans les pays tiers afin de faciliter les échanges d'informations et de réaliser des économies. Il se déclare préoccupé par les insuffisances administratives dans les délégations de l'Union en Afghanistan, à Djibouti, au Guyana, aux Îles Salomon et en Zambie. Il demande qu'un rapport soit élaboré sur l'état de ces insuffisances ainsi que sur les contrats de sécurité. Il attend également un rapport sur la situation des normes de contrôle interne dans les délégations de l'Union au Liberia et en Iraq et sur la situation relative aux taux de conformité dans les délégations de l'Union en Égypte et au Malawi ainsi que sur les contrats de sécurité en Cisjordanie, en Haïti, en Arabie saoudite, au Pakistan, au Sri Lanka, en Libye et au Liban. Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement demande notamment des éclaircissements quant au fait qu'une société de services de sécurité sous contrat avec la délégation de l'Union en Afghanistan et faisant actuellement lobjet dune enquête de lOLAF, ait obtenu un nouveau contrat de 50 millions EUR environ avec la même délégation.

Il appelle enfin à la création dune délégation à Panama et attend des explications sur le rappel de l'ambassadeur de l'Union européenne en Libye.

Décharge 2011: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure

OBJECTIF : octroi de la décharge au Service européen pour laction extérieure pour l'exercice 2011.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2013/551/UE du Parlement européen concernant la décharge sur lexécution du budget général de lUnion européenne pour lexercice 2011, section X Service européen pour laction extérieure.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à larticle 318 du traité sur le fonctionnement de lUnion européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au haut représentant de lUnion pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur lexécution du budget du Service européen pour laction extérieure pour lexercice 2011.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 17 avril 2013 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 17 avril 2013).